



Le site internet de BASLY : <http://www.basly.fr>

Dates à retenir

Samedi 2 juillet : kermesse au stade de foot
organisée par l'APE du RPI à partir de 14h.
Tirage de la tombola à 17h.

**Dimanche 7 août : foire aux greniers
organisée par le Moto Club**
Terrain du Moto Cross, 4€ le mètre linéaire
Inscription au 06.60.22.79.07

Bénévoles Bibliothèques

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour tenir les permanences de la bibliothèque. Rappel des horaires d'ouverture : **Ouvert les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires)**. Merci de contacter Annick (annick.plouhinec@orange.fr, 06.83.99.83.55)

Fermeture mairie

- le **samedi 16 juillet 2016**,
- du **09 août au 13 août 2016 inclus**.
Pendant la période du **1^{er} au 13 août** : pas de dépôt en mairie de dossiers d'urbanisme.

Collecte déchets verts

Les prochaines dates : **lundi 04 et 18 juillet**
Lundi 1^{er} - 15 et 29 août

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre.

Boîtes aux lettres

Veuillez-vous assurer que votre nom apparaît et soit lisible sur votre boîte aux lettres.

Partir en vacances en toute sécurité

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile ! Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). N'hésitez pas également à prévenir vos voisins.

FC Basly : BRAVO !

L'équipe première du FC Basly A a remporté **la Coupe du Calvados** en gagnant 3-0 contre Trévières le 11 juin à Amfreville. Bravo à tous. Ce beau succès fait suite à une très belle saison, puisque l'équipe monte de catégorie pour la saison prochaine.
(<http://fcbasly.e-monsite.com/>)

Terrain des gens du voyage

Si vous constatez un problème relatif au terrain des gens du voyage (dégradation, etc.), veuillez contacter la Communauté de Communes au 02.31.97.43.32 ou M Bonnet au 06.80.05.57.68.

Propreté : déjection canine

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (stade inclus). Aussi, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Chats/chiens errants

Le chat peut, contrairement au chien, se promener en toute liberté. Cependant, selon le Code rural, tout chat (ou chien) errant trouvé sur la voie publique sans collier indiquant le nom et le domicile de son propriétaire ou sans tatouage peut être mis à la fourrière. Toute personne recueillant un chat ou chien errant doit en aviser la mairie.

Bruits nocturnes

Vos enfants seront bientôt en vacances, n'oubliez pas que ce n'est pas le cas de tout le monde. Merci donc d'éviter de troubler la tranquillité d'autrui que ce soit par des bruits dans une propriété privée mais également sur la voie publique.

Conseil municipal

Lundi 12 septembre à 20h à la salle du Conseil.

INFORMATIONS UTILES

Mairie de Basly 1, place de l'Eglise, 14610 BASLY. Tél : 02 31 80 07 25, Fax : 02 31 73 70 83

Contact en urgence un élu : 07 85 17 09 83

Horaires d'ouverture : Mardi, mercredi et samedi : de 9h00 à 12h00

Prochain numéro à paraître : Septembre 2016